

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

02 OCTOBRE 2025

Début de séance 20h00

Présents : Bernard BERTHAUD, Stéphanie FAIVRE, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Thomas HUMBLLOT, Nicolas KOEHREN, Arnaud LAVIGNE, Christian MAGDELAINE, Didier MOMBOBIER et Christian SAINTHOT.

Le quorum est à 8. Il y a 10 personnes présentes.

Procurations : Bernard FRAIZIER pour Liliane GOY, Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD et Solène VILLET pour Paulette GIANCATARINO

Absents : Marie-Hélène BILLOT et Sylvain CROZE

Le secrétariat de séance est assuré par Liliane GOY, adjointe.

1) PROCES-VERBAL de la séance du 26 juin 2025

Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 est approuvé par l'assemblée.

Vote à l'unanimité (13 votes).

2) TRAVAUX AU STADE : prêt

Ce point sera traité à l'occasion d'un prochain conseil municipal.

3) FORET : Programmation des coupes 2026

Nicolas KOEHREN, adjoint, présente les coupes de bois 2026 puis la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées, des coupes non réglées des parcelles 11a – 11b – 11c – 15cp – 32i – 33i – 45re – 50 re et des chablis.

Il indique que les parcelles 11a (8.72 Ha), 11b (1.69 Ha) et 11c (2.36 Ha) sont prévues à l'amélioration, la 15 cp (8.01 Ha) sera préparée pour une coupe définitive, les 32i (7.84 Ha) et 33 i (7.91 Ha) sont irrégulières, une récolte de bois murs sera effectuée et les 45re (5.93 Ha) et 50re (1.56 Ha) connaîtra une coupe rase.

Vote à l'unanimité (13 votes).

4) SUBVENTION exceptionnelle Anim'Mont : pressoir jus de pommes

Madame la Maire explique que l'association Anim'Mont a acquis du matériel pour faire du jus de pommes à hauteur de 1870 €. Elle propose une prise en charge de la commune par le biais d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 800 €.

Une première animation « jus de pommes » est proposée ce samedi matin à l'occasion du marché de producteurs sur la place Louis Maire.

Vote à l'unanimité (13 votes).

5) FINANCES : admission en non-valeur

Après des appels à recouvrement infructueux, la trésorerie nous demande de bien vouloir passer en non-valeur des factures émises entre 2015 et 2022. Cela concerne 7 lignes pour un montant total de 1033.87 €.

Vote à l'unanimité (13 votes).

6) TARIFS 2025 : modification de tarifs

Madame la Maire explique la nécessité de mettre en place de nouveaux tarifs de location de la salle des fêtes pour des cas particuliers. Ces tarifs nouveaux seront étudiés lors du prochain conseil municipal à l'occasion du point sur les tarifs 2026.

7) Acquisition de meubles dans logement communal

Madame la Maire indique vouloir acquérir des meubles installés par un locataire en partance dans un logement communal situé au 20 rue Jules Grévy. Le propriétaire de ces meubles propose un prix de 200 € pour le tout.

Vote à l'unanimité (13 votes).

8) RESSOURCES HUMAINES : démission d'une adjointe administrative

L'agent d'accueil a émis son souhait de démissionner de son poste. Après échange avec Madame la Maire, son départ sera effectif fin novembre.

Madame la Maire met au vote le fait de mutualiser le poste d'accueil de la mairie avec la Communauté de Communes du Val d'Amour. Elle demande aussi l'autorisation de modifier le tableau des effectifs en conséquence. Cette modification sera faite une fois le retour du Comité Social Technique du Centre de Gestion reçu.

Vote à l'unanimité (13 votes).

Pour le bon fonctionnement du secrétariat, il est indiqué qu'une réunion mensuelle est conduite par le personnel administratif. Madame la Maire profite de ce point pour indiquer que l'attaché territorial présent en mairie depuis 2016 a été nommé secrétaire général de mairie (SGM). Cette nomination est prise dans le cadre de l'obligation faite aux communes de moins de 2000 habitants de nommer un SGM.

9) CCVA : RPQS 2024 (Rapports sur le prix et la Qualité des Services (assainissement et eau potable))

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des RPQS sur l'eau, l'assainissement collectif et non collectif 2024 présentés par la CCVA. Une diminution de 1.17 % du tarif du m³ (assainissement et eau potable) est observée entre 2025 et 2024 portant le coût à 5,90 €/m³.

Vote à l'unanimité (13 votes).

10) SYDOM : RPQS 2024 (Rapports sur le prix et la Qualité des Services (déchets))

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal prend acte des RPQS d'élimination des déchets ménagers et assimilés 2024 présentés par le SYDOM.

Vote à l'unanimité (13 votes).

11) CONGRES DES MAIRES : remboursement des frais

Paulette GIANCATARINO, Maire et Liliane GOY, adjointe au maire vont participer au 107^{ème} congrès des maires et des présidents d'intercommunalité de France du mardi 18 au jeudi 20 novembre 2025.

Madame la Maire a dû avancer sur ses deniers personnels les trajets en train. Elle demande à l'assemblée le remboursement de ses frais sur présentation de justificatifs.

Madame la Maire ne participe pas au vote.

Vote à l'unanimité (12 votes).

12) MOTION : mobilisation pour sauver la ligne des Hirondelles

La ligne ferroviaire des Hirondelles relie Dole à Saint-Claude depuis plus de 150 ans et dessert de nombreuses communes rurales, assurant un lien essentiel avec les agglomérations de Dole, Besançon et Dijon. C'est une ligne qui constitue un service public indispensable pour :

- L'accès aux soins et aux services hospitaliers
- La scolarité et les études supérieures (collèges, lycées, universités)
- L'accès à l'emploi et aux services publics
- La vie culturelle, sociale et associative de nos territoires

Le train présente des avantages indéniables en matière de sécurité, notamment en période hivernale, par rapport au transport par bus sur des routes souvent difficiles,

Il répond à la fois à un besoin des habitants du Haut-Jura et à un enjeu touristique. Il apporte une réponse plus écologique pour le déplacement de population dans ces paysages un peu escarpés.

Dans une volonté de garantir la pérennité et l'amélioration de la ligne des Hirondelles, le conseil municipal adopte la motion proposée par le *Collectif citoyens et d'usagers "Sauvons la ligne des hirondelles"*.

Vote à l'unanimité (13 votes).

13) Questions diverses :

● Point travaux

- La deuxième phase des vitraux a commencé mercredi. Les baies de la nef 3,5 et 7, côté gauche ont été déposées pour être restaurées.
- Les travaux de mise en place de places de retournement notamment le long de la RD 905 seront faits d'ici la fin octobre.

● Affaires scolaires

- Les frais de scolarité ont été émis. Le coût enfant s'élève à 1 347.28 € pour l'année scolaire 2024-2025.
- L'école compte 132 élèves et les prévisions 2026 sont en baisse.
- Stéphanie FAIVRE présente le projet des enfants d'un « banc de l'amitié ». L'enfant qui s'assied sur ce banc a besoin qu'on vienne parler avec lui.
- Un des platanes de la cour de l'école est mort. Nous allons seulement garder le tronc.

● Vie associative

- Le festival des Semeurs qui s'est tenu du 13 au 15 juin a drainé plus de 2 000 visiteurs.
- Le bilan des guinguettes est très positif pour les associations qui ont récupéré 850 € chacune à cette occasion.
- Le café-diabète du 13 septembre n'a malheureusement pas attiré beaucoup de monde.
- La troupe de théâtre du CCSVA de Denis PETITGUYOT ne donnera pas de représentation cette année.

● Faune et flore locale

- Des signalements de présence d'ambrosie ont été faits sur l'application dédiée. Un courrier est parti à destination des propriétaires afin de détruire cette plante invasive durant l'été. Nous en avons eu la présence d'un pied dans le parc de la mairie qui a rapidement été traité.
- Divers nids de frelons à pattes jaunes ont été signalés sur la commune. Madame la Maire rappelle qu'une convention est signée avec la société AGF qui permet d'avoir des prix préférentiels pour les personnes qui seraient concernées. En outre, vu que cette entreprise est référencée dans la charte des bonnes pratiques, une aide financière de le FREDON soutenue par le Conseil Départemental du Jura peut aller jusqu'à la couverture de la totalité de la facture.

- Des ragondins sont présents sur la rue Vieille d'Arbois. Christian MONAMY est mandaté pour effectuer les piégeages nécessaires chez les particuliers.
- Un sanglier venait près des habitations impasse du pont-noir. Le Président de l'ACCA de Mont-sous-Vaudrey est prévenu et fait le nécessaire.
- Pour les corbeaux et les pigeons présents en nombre, la commune va également faire intervenir les personnes appropriées.

● **Informations diverses**

- Lors d'un prochain conseil municipal, il sera évoqué la villa des oiseaux car une solution est en train d'être trouvée pour un processus de location-vente avec un couple de restaurateur. Le couple va être rencontré par des membres du conseil municipal en ce mois d'octobre.
- Les attributions de compensations définitives s'élèvent à 266 619.16 €. Ces attributions comprennent : les agents mutualisés, le contingent incendie, les charges bâtimentaires, le service ADS et le service de remplacement du secrétariat de mairie.
- Un exercice militaire en terrain libre se déroulera dans le Jura entre le 27 et le 31 octobre 2025.
- La commune de Mont-sous-Vaudrey a participé pour la première année au challenge de la mobilité. 4 salariés et 2 élues ont participé pour une distance parcourue de 247.04 km pour 22 trajets. La Communauté de Communes du Val d'Amour, la scierie Gauthier sur Mont-sous-Vaudrey et l'entreprise Chauvin sur Bans ont également participé au challenge.
- Le dispositif de résidence MonSénior a été présenté en mairie car un particulier vendrait sa parcelle de terrain pour une telle installation.
- Les feux d'artifice ont dû être annulé à cause du mauvais temps. Cela a quand même coûté 3 360 € à la commune. Cela coûte environ 8 000 € en temps normal.

● **Prochains évènements**

- Du 6 au 12 octobre : opération « brioche » annuelle
- 12 décembre à 12 h : repas des anciens

Fin de séance 22h50

La secrétaire de séance
Liliane GOY




La Maire,
Paulette GIANCATARINO

